

65e Année - N° 67
Le Numéro
10 CENTIMES
BUREAU
ET RÉDACTION
ROUBAIX, Grande-Rue, 71
TOURCOING, rue Carnot, 33

OUBLIER, C'EST TRAHIR

SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année - N° 67
JEUDI
26
Février 1920
Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, ROUBAIX
33, rue Carnot, TOURCOING

CHEMINOTS EN GRÈVE. LA QUESTION RUSSSE A LA CONFÉRENCE DE LONDRES

LA PAIX LES NÉGOCIATIONS DE LONDRES

La Question Russe CE QUE DIT M. MILLERAND

Londres, 25 février. — Il résulte des explications verbales données par M. Millerand, en ce qui concerne la question russe, que la solution adoptée par le Conseil, est la meilleure dans les circonstances actuelles. En effet, c'est le Conseil de la Société des Nations qui jugera.

Je ne crois pas, a dit M. Millerand, que le gouvernement des soviets puisse tirer du mémorandum, aucun avantage; nous n'avons jamais ignoré les soviets, mais nous ne les reconnaissons pas; les Alliés maintiennent dans ce mémorandum la situation prise par eux vis-à-vis du gouvernement des soviets au point de vue politique, c'était là un point capital. Au surplus, les termes en sont assez durs, il en va de même au point de vue commercial. La situation des Alliés est également maintenue. La décision prise, aujourd'hui, est une suite à la décision prise par le Conseil suprême, le 17 janvier dernier; en ce qui concerne les échanges commerciaux, c'est le Conseil suprême économique qui s'en occupera avec les coopératives russes. Si le gouvernement des soviets trouve des avantages à ces échanges commerciaux, c'est à lui d'organiser les transports qui seront nécessaires à ces échanges.

La situation n'apparaît pas d'une clarté absolue mais la faute en est aux événements. En tous cas, d'après les explications de M. Millerand, le point qui domine tout, est qu'il était nécessaire de maintenir la situation des Alliés et c'est chose faite. Il y a là un intérêt moral considérable.

LE PREMIER VOYAGE DE M. DESCHANEL

Le Président ira à Bordeaux le 1er Mars
Paris, 25 février. — Le Président de la République a reçu tous les députés de la Giroude, qui venaient l'inviter à assister à la cérémonie du 1er mars, à Bordeaux, dans laquelle on commémorera le 49^e anniversaire de la protestation solennelle des députés d'Alsace et de Lorraine, et le traité de paix de 1871 séparant de la France.

M. Paul Deschanel a accepté cette invitation.

LE CONGRÈS SOCIALISTE de Strasbourg

DES SOCIALISTES ANGLAIS
ARRÊTÉS A BOULOGNE-S/MER
Londres, 25 février. — Le « Star » annonce que le secrétaire du parti socialiste anglais et un membre du Comité exécutif de ce parti, qui se rendait au Congrès de Strasbourg, ont été arrêtés à Boulogne, par la police française.

Suivant ce journal, ils étaient porteurs de passeports réguliers du gouvernement anglais, mais les documents dont ils étaient détenteurs leur auraient été enlevés par la police française.

LES QUOTIDIENNES LE CINÉMA ET LA JEUNESSE

Les journaux ont annoncé que M. Vandervelde, ministre socialiste de la Justice, au Belgique, va déposer prochainement un projet de loi qui aura pour objet d'interdire l'usage des cinémas aux jeunes gens de moins de 17 ans. Pour ne pas priver la jeunesse de représentations cinématographiques qui peuvent lui être utiles et même la moraliser, le projet prévoit l'organisation de séances spéciales avec films choisis par une commission nommée par le ministre.

Cette mesure est excellente et il convient de féliciter l'homme d'Etat qui, comprenant son devoir vis-à-vis du grand avenir que les vices immoraux, politiques et idéologiques, font courir à la famille et à la société, cherche les moyens d'enrayer le mal et d'en préserver l'enfance.

Puisque le cinéma, qui pouvait être un merveilleux agent d'éducation et d'instruction en même temps qu'un agréable délassement pour tous les âges et toutes les situations, est devenu par la faute d'industriels peu scrupuleux et qui ont spéculé sur les passions les plus basses pour faire recette, une occasion de perversion et de débauche, les gouvernements doivent défendre les populations contre ce commerce de la dépravation et ce pourvoyeur de prisons.

Tous les criminalistes sont d'accord, en effet, pour reconnaître que la plupart des jeunes apaches qui viennent s'asseoir sur les bancs de la Correctionnelle ou des Assises, sont des intoxiqués du film policier, des victimes de la suggestion par l'image immorale, des divas qui ont profité des leçons de camouflage, d'empoisonnement et d'assassinat briolées, d'empoisonnement et d'assassinat qui forment, avec des tableaux de vie faussée, facile et mystérieuse, le fond de tout programme de cinéma.

Évidemment, tous les jeunes gens qui fréquentent les cinémas ne vont pas pourrir sur la paille humide des cachots, mais parmi eux, ceux qui sont profités des leçons de camouflage, de l'empoisonnement et d'assassinat, le milieu favorable qui fera germer leurs mauvais instincts. La graine d'apâche lève facilement dans la demi-obscurité des salles de cinéma.

La loi, dont le ministre socialiste belge demande le vote, est donc une loi de haute portée morale. M. Vandervelde donne un exemple qui, il faut l'espérer, sera suivi par les pouvoirs publics dans d'autres pays. La lutte contre la licence des spectacles et des rues doit être menée avec vigueur par les gouvernements si on veut que les esprits, les cœurs et les volontés, ces instruments indispensables du relèvement national, ne s'effondrent pas dans la sensualité et le crime, emportées par la vague de jouissance, de paresse et de plaisir qui déferle actuellement sur le monde.

Maurice Aubert.

L'EMPIRE DES AIRS Le Raid à travers le Sahara

Alger, 25 février. — Le commandant Vuillemin est arrivé à Monrovia, à 200 kilomètres à l'Est de Sao, sur le Niger. Il a fait connaître au gouvernement de l'Afrique Occidentale qu'il n'avait plus d'essence. On est toujours sans nouvelles du général Laperrine que le commandant Vuillemin a perdu de vue.

Un télégramme du gouverneur général de l'Afrique Occidentale.

Paris, 25 février. — Le Ministère des Colonies a reçu du gouverneur général de l'Afrique Occidentale française le télégramme suivant :

Dakar, 24 février. — Reçoit de Sao le télégramme du commandant Vuillemin, faisant connaître que parti avec le lieutenant Chaus, le 18, à 7 h. 30, de Tamassout, par brume très épaisse, visibilité nulle, a atteint à 17 h. à 300 kilomètres Est de Sao. Rejoint hier matin, a atterri à Monrovia, à l'Est de Sao. Aucune nouvelle du général Laperrine.

Un attentat aurait été commis contre le prince régent de Serbie

Rome, 25 février. — Les journaux de Trieste annoncent qu'un attentat aurait été commis contre le prince régent de Serbie et le président du Conseil, M. Protitch.

Choses & Autres

C'est une touchante histoire.
Le petit village de Lathuille, perché à 1.204 mètres dans la montagne, en Savoie, a voulu avoir son monument aux morts.

Il compte un peu plus de quatre cents habitants. En août 1914, soixante-dix furent mobilisés. Il en revint onze en tout, onze vieux territoriaux. Les autres, enrôlés dans les chasseurs alpins, dorment là-bas, le long de la ligne, raquette qui va de la mer du Nord aux Vosges.

Le maire de Lathuille fit venir un sculpteur et lui demanda des modèles. L'artiste présenta deux projets : un coq et un pollin.

— Pas de poulet! Nous voulons le pollin! s'écrièrent d'une seule voix les conseillers municipaux.

Ces braves gens, dans leur patois, appellent un coq un pollin.

— Mais le pollin est plus cher.

— Qu'importe! Nous voulons le pollin.

Ils le paieront pris de dix mille francs sans barguigner.

Quand il fallut mettre la statue en place, au milieu du cimetière qui penche vers un lac d'une misérable limpidité, des vieillards entourèrent le cadencin qui, à grand peine, par d'interminables lacets, avait apporté le pollin de pierre.

— Oh! mais, dit le sculpteur, vous êtes trop vieux, mes amis, pour cette dure besogne. Appelez des jeunes gens.

— Des jeunes gens! murmura le maire. Où voulez-vous que nous en prenions? Il n'y en a plus chez nous.

Mais les vieux, en manœuvrant le lourd fardau, prouvèrent qu'ils étaient dignes des plus durs travaux.

Et l'on peut assurer que les habitants de Lathuille tiennent à leur alpin de granit.

Réplique.

A la séance des Communes dont nous avons rendu compte hier, un député, M. Wedgwood Benn a pris vivement à partie M. Winston Churchill.

Le ministre disait que l'Angleterre, en demandant le désarmement, avait donné l'exemple même à la plebs américaine.

— Une parole, remarqua, répondit M. Wedgwood Benn, est une railleuse déloyale.

Mais le député est de petite stature, ce qui lui attrista cette réplique qui termina l'incident :

— Vraiment mon honorable ami ne devrait pas manifester plus d'indignation qu'il n'en peut contenir.

Un de ses amis, qui boite assez bas, demanda l'autre jour à Charles Bernard :

— En somme, quel comment se comporte le traité de commerce marchet-il?

— Comme vous-même, mon cher! répondit Charles Bernard.

A rapprocher de ce mot de Talleyrand à une dame qui louchait, et qui lui disait :

— Les affaires vont bien?

— Comme vous voyez! madame.

Certains hommes n'admettent vraiment dans leur intimité qu'eux-mêmes.

En psychologie, tout voir n'est pas voir clair.

LES GRÈVES La Grève des Cheminots

Le mouvement déclenché
au P.-L.-M.
Paris, 25 février. — Les employés des chemins de fer du P.-L.-M. se sont mis en grève.

Aucun train partant de la gare de Lyon n'a quitté Paris aujourd'hui.

Les grévistes déclarent que s'ils n'obtiennent pas satisfaction, les cheminots des autres réseaux feront grève par solidarité.

L'ordre de grève est lancé à tous les réseaux

Vers dix heures et demie, le Comité intersyndical des cheminots parisiens a lancé un ordre prescrivant la cessation immédiate du travail à tous les services sédentaires de la région parisienne (tous réseaux) et à 17 heures dans les services actifs. Les agents de ces derniers services, qui ne sont pas en route actuellement sont convoqués pour 15 heures à la Bourse du Travail.

Le Comité intersyndical a donné, dans l'ordre de cessation de travail, des indications aux agents des services sédentaires pour faire connaître sa décision aux agents des services actifs qui sont en route et pour le respect du travail devant s'effectuer, soit cet après-midi, cette nuit ou demain.

Pas de grève sur le Nord, l'Est et l'Orléans

L'entrevue entre les délégués des syndicats parisiens et la Commission exécutive de la Fédération des cheminots a pris fin à dix heures. Il y a été décidé qu'il sera admis à l'emploi du mot d'ordre de déclenchement du mouvement dans les Compagnies non encore atteintes officiellement par la grève, c'est-à-dire le Nord, l'Est et l'Orléans.

A ROUBAIX Une grève de peigneurs

Les ouvriers peigneurs de l'établissement de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Alsace, ont cessé de travailler.

Les grévistes demandent des modifications aux conditions de travail.

CHEZ LES EMPLOYÉS DE TRAMWAYS DE LILLE

Une note de la Compagnie
L'administration de la Compagnie des tramways de Lille et de sa banlieue, nous communique une note qu'elle a adressée à nos confrères de Lille, au sujet de leur mouvement de grève.

Les grévistes demandent des modifications aux conditions de travail.

LA COMMISSION DES FINANCES entend le rapporteur sur le budget de 1920

Paris, 25 février. — La Commission des Finances, réunie sous la présidence de M. Rabier, a entendu un exposé complet fait par M. Charles Dumont, rapporteur général, sur les principes de l'équilibre du budget de 1920. La suite de la discussion a été renvoyée à vendredi, sur les décisions à prendre et la proportion à établir entre les impôts sur les revenus, les richesses acquises et les impôts de consommation.

Les PROJETS
DE M. FRANÇOIS MARSAL
Que va faire la Commission des Finances ?

Paris, 25 février. — De l'exposé qui a été fait cet après-midi, au cours de la réunion de la Commission des Finances, il ressort que le projet de budget déposé par M. Klotz prévoyait un impôt sur le chiffre d'affaires, fournissant une somme de 4 milliards environ, tandis que le projet actuel de M. François Marsal prévoit un ramédant de 6 milliards pour cet impôt.

La Commission admettra-t-elle l'augmentation de 2 milliards sur l'impôt qui va frapper presque uniquement la consommation, ou va-t-on chercher à combler cette différence en frappant la richesse acquise?

Un projet de M. Klotz prévoyait, pour établir la balance de ces 2 milliards, un impôt sur la plus-value des immeubles, fonds de commerce et la surtaxe sur les bénéfices de guerre, et un impôt également sur l'enrichissement. Si la Commission des Finances accepte l'augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires, devant rapporter 3 milliards, et proposée par M. François Marsal, cela demandera au Gouvernement s'il compte reprendre les propositions de M. Klotz, qui pourraient lui venir de la Commission des Finances. Ces suggestions pourraient être notamment la révision du taux des cédulaires de l'impôt sur le revenu, la transformation de l'impôt sur les successions.

A LA HAUTE-COUR L'INTERROGATOIRE DE GAILLAUX CONTINUE

LES VOYAGES DE L'ACCUSÉ EN
ITALIE. — L'AGENDA DE MARTINI.
LA SUITE RENVOYÉE A JEUDI
Paris, 25 février. — L'audience est ouverte à 2 h. 20. L'assistance est toujours considérable.

LES VOYAGES DE M. GAILLAUX EN ITALIE
M. Bourgeois commence l'interrogatoire qui porte sur les voyages effectués par le mari de l'accusé avec Cavallini et Scarfoglio, directeur du journal germanophile « Mattino ». Gaillaux a été trois fois en Italie. Cavallini lui fut présenté par le docteur français Louzère. Il a déjeuné avec Gaillaux et par là de créer une banque franco-italienne.

M. Gaillaux lui offre ses conseils, mais déclare qu'il ne faisait jamais d'affaires. L'ambassade de France n'a jamais reçu qu'il agissait de renseignements. Elle prétend que Gaillaux avait été au Vatican, ce qui est faux.

A Naples, M. Gaillaux a déjeuné avec Scarfoglio. On reproche à ce dernier d'être le mari de la germanophile Mathilde Serar, mais ils sont, paraît-il, séparés depuis 20 ans. De plus, le « Mattino » dit l'accusé, n'a qu'une influence locale.

L'AGENDA MARTINI
Interrogé ensuite sur ses relations avec Martini, M. Gaillaux a entendu sur les instances d'un commun.

M. Bourgeois lit alors plusieurs passages de l'agenda de M. Martini relatifs à ses conversations de chaque jour. D'après un passage, M. Gaillaux a déclaré qu'il allait à la France une fois par semaine.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux a été interrogé sur ses relations avec le docteur Louzère, l'audience est suspendue.

A LA CHAMBRE L'incorporation de la classe 1920

Le rapport du lieutenant-colonel Fabry
Le contre-projet de M. Paul-Boncour
La suite du débat renvoyée à jeudi
Paris, 25 février. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret, devant une centaine de députés.

Sur l'initiative du maître de Calais, un arbitrage est en voie entre patrons et ouvriers tullestes. Un certain nombre de patrons ont accepté les revendications des ouvriers.

LES TULLISTES CALAISIS
Sur l'initiative du maître de Calais, un arbitrage est en voie entre patrons et ouvriers tullestes. Un certain nombre de patrons ont accepté les revendications des ouvriers.

L'appel de la classe 1920

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'appel de la classe 1920. A la révision et à l'appel des ajournés des classes 1913 à 1920, tel que nous l'avons publié dimanche dernier.

Ces chiffres affectent un effectif total de 704.000 hommes, soit 40.000 hommes de plus que les classes 1913 à 1920, tel que nous l'avons publié dimanche dernier.

Le gouvernement propose d'appeler au mois de mars, par un décret, les jeunes de cette classe qui ont été ajournés, et de les appeler au mois de mai, les jeunes indésirables pour exiger l'exécution du traité et assurer la sécurité de la France. La Commission de l'armée s'est rangée à cet avis.

M. Jean Fabry est applaudi lorsqu'il ajoute qu'il est temps de revenir à une situation normale, de repasser dans la loi en ce qui concerne l'incorporation des classes et la constitution régulière des cadres.

M. Fabry ajoute que contrairement à la politique suivie actuellement, il faut, au lieu de diminuer l'effectif des engagés volontaires, en augmenter le nombre.

Il demande à la Chambre de voter le projet dans le texte où il est présenté. Il faudra ensuite préparer la réorganisation générale, et voter la loi sur le recrutement.

M. OSSOLA

M. Jean Ossola, député des Alpes-Maritimes, affirme la nécessité de rendre le plus tôt possible l'activité vitale à la renaissance économique du pays.

M. DEGUISE
M. Deguise, député socialiste de l'Aisne, souligne la nécessité de rendre le plus tôt possible l'activité vitale à la renaissance économique du pays.

LE CONTR-PROJET DE M. PAUL-BONCOUR

Puis M. Paul-Boncour, député socialiste de la Seine, adresse à la tribune et proclame qu'il faut bien admettre que la « Société des Nations » ne disposant que de forces insuffisantes, force nous de bien de nous défendre par nos propres moyens ou par une alliance.

M. Paul-Boncour après ce préambule entre dans la défense de son contre-projet qui réunit à une seule classe instruite sous les drapeaux, le nombre des hommes appelés. D'après le contre-projet Paul-Boncour, la classe 1918 serait renvoyée de l'incorporation de la classe 1920. La classe 1919 six mois après cette incorporation.

M. Paul-Boncour étudie ensuite les nécessités militaires en les calculant d'après les diverses parties du Traité de Paix, notamment d'après la réduction à 100.000 hommes de l'armée allemande.

L'orateur se montre sévère pour notre politique extérieure, particulièrement à l'égard de la Russie. Il adjure le gouvernement français de faire ouvertement la paix avec la Révolution russe.

M. Fabry, rapporteur, demande à la Chambre d'écarter du débat toute question de politique générale sur la durée d'incorporation de la classe 1920, et de se consacrer uniquement à la date d'incorporation. La suite du débat est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 19 h. 25. Séance jeudi à 15 h.

LA HAUTE-COUR L'INTERROGATOIRE DE GAILLAUX CONTINUE

LES VOYAGES DE L'ACCUSÉ EN
ITALIE. — L'AGENDA DE MARTINI.
LA SUITE RENVOYÉE A JEUDI
Paris, 25 février. — L'audience est ouverte à 2 h. 20. L'assistance est toujours considérable.

LES VOYAGES DE M. GAILLAUX EN ITALIE
M. Bourgeois commence l'interrogatoire qui porte sur les voyages effectués par le mari de l'accusé avec Cavallini et Scarfoglio, directeur du journal germanophile « Mattino ». Gaillaux a été trois fois en Italie. Cavallini lui fut présenté par le docteur français Louzère. Il a déjeuné avec Gaillaux et par là de créer une banque franco-italienne.

M. Gaillaux lui offre ses conseils, mais déclare qu'il ne faisait jamais d'affaires. L'ambassade de France n'a jamais reçu qu'il agissait de renseignements. Elle prétend que Gaillaux avait été au Vatican, ce qui est faux.

A Naples, M. Gaillaux a déjeuné avec Scarfoglio. On reproche à ce dernier d'être le mari de la germanophile Mathilde Serar, mais ils sont, paraît-il, séparés depuis 20 ans. De plus, le « Mattino » dit l'accusé, n'a qu'une influence locale.

L'AGENDA MARTINI
Interrogé ensuite sur ses relations avec Martini, M. Gaillaux a entendu sur les instances d'un commun.

M. Bourgeois lit alors plusieurs passages de l'agenda de M. Martini relatifs à ses conversations de chaque jour. D'après un passage, M. Gaillaux a déclaré qu'il allait à la France une fois par semaine.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux a été interrogé sur ses relations avec le docteur Louzère, l'audience est suspendue.

LA HAUTE-COUR L'INTERROGATOIRE DE GAILLAUX CONTINUE

LES VOYAGES DE L'ACCUSÉ EN
ITALIE. — L'AGENDA DE MARTINI.
LA SUITE RENVOYÉE A JEUDI
Paris, 25 février. — L'audience est ouverte à 2 h. 20. L'assistance est toujours considérable.

LES VOYAGES DE M. GAILLAUX EN ITALIE
M. Bourgeois commence l'interrogatoire qui porte sur les voyages effectués par le mari de l'accusé avec Cavallini et Scarfoglio, directeur du journal germanophile « Mattino ». Gaillaux a été trois fois en Italie. Cavallini lui fut présenté par le docteur français Louzère. Il a déjeuné avec Gaillaux et par là de créer une banque franco-italienne.

M. Gaillaux lui offre ses conseils, mais déclare qu'il ne faisait jamais d'affaires. L'ambassade de France n'a jamais reçu qu'il agissait de renseignements. Elle prétend que Gaillaux avait été au Vatican, ce qui est faux.

A Naples, M. Gaillaux a déjeuné avec Scarfoglio. On reproche à ce dernier d'être le mari de la germanophile Mathilde Serar, mais ils sont, paraît-il, séparés depuis 20 ans. De plus, le « Mattino » dit l'accusé, n'a qu'une influence locale.

L'AGENDA MARTINI
Interrogé ensuite sur ses relations avec Martini, M. Gaillaux a entendu sur les instances d'un commun.

M. Bourgeois lit alors plusieurs passages de l'agenda de M. Martini relatifs à ses conversations de chaque jour. D'après un passage, M. Gaillaux a déclaré qu'il allait à la France une fois par semaine.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux a été interrogé sur ses relations avec le docteur Louzère, l'audience est suspendue.

LA HAUTE-COUR L'INTERROGATOIRE DE GAILLAUX CONTINUE

LES VOYAGES DE L'ACCUSÉ EN
ITALIE. — L'AGENDA DE MARTINI.
LA SUITE RENVOYÉE A JEUDI
Paris, 25 février. — L'audience est ouverte à 2 h. 20. L'assistance est toujours considérable.

LES VOYAGES DE M. GAILLAUX EN ITALIE
M. Bourgeois commence l'interrogatoire qui porte sur les voyages effectués par le mari de l'accusé avec Cavallini et Scarfoglio, directeur du journal germanophile « Mattino ». Gaillaux a été trois fois en Italie. Cavallini lui fut présenté par le docteur français Louzère. Il a déjeuné avec Gaillaux et par là de créer une banque franco-italienne.

M. Gaillaux lui offre ses conseils, mais déclare qu'il ne faisait jamais d'affaires. L'ambassade de France n'a jamais reçu qu'il agissait de renseignements. Elle prétend que Gaillaux avait été au Vatican, ce qui est faux.

A Naples, M. Gaillaux a déjeuné avec Scarfoglio. On reproche à ce dernier d'être le mari de la germanophile Mathilde Serar, mais ils sont, paraît-il, séparés depuis 20 ans. De plus, le « Mattino » dit l'accusé, n'a qu'une influence locale.

L'AGENDA MARTINI
Interrogé ensuite sur ses relations avec Martini, M. Gaillaux a entendu sur les instances d'un commun.

M. Bourgeois lit alors plusieurs passages de l'agenda de M. Martini relatifs à ses conversations de chaque jour. D'après un passage, M. Gaillaux a déclaré qu'il allait à la France une fois par semaine.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux a été interrogé sur ses relations avec le docteur Louzère, l'audience est suspendue.

LA HAUTE-COUR L'INTERROGATOIRE DE GAILLAUX CONTINUE

LES VOYAGES DE L'ACCUSÉ EN
ITALIE. — L'AGENDA DE MARTINI.
LA SUITE RENVOYÉE A JEUDI
Paris, 25 février. — L'audience est ouverte à 2 h. 20. L'assistance est toujours considérable.

LES VOYAGES DE M. GAILLAUX EN ITALIE
M. Bourgeois commence l'interrogatoire qui porte sur les voyages effectués par le mari de l'accusé avec Cavallini et Scarfoglio, directeur du journal germanophile « Mattino ». Gaillaux a été trois fois en Italie. Cavallini lui fut présenté par le docteur français Louzère. Il a déjeuné avec Gaillaux et par là de créer une banque franco-italienne.

M. Gaillaux lui offre ses conseils, mais déclare qu'il ne faisait jamais d'affaires. L'ambassade de France n'a jamais reçu qu'il agissait de renseignements. Elle prétend que Gaillaux avait été au Vatican, ce qui est faux.

A Naples, M. Gaillaux a déjeuné avec Scarfoglio. On reproche à ce dernier d'être le mari de la germanophile Mathilde Serar, mais ils sont, paraît-il, séparés depuis 20 ans. De plus, le « Mattino » dit l'accusé, n'a qu'une influence locale.

L'AGENDA MARTINI
Interrogé ensuite sur ses relations avec Martini, M. Gaillaux a entendu sur les instances d'un commun.

M. Bourgeois lit alors plusieurs passages de l'agenda de M. Martini relatifs à ses conversations de chaque jour. D'après un passage, M. Gaillaux a déclaré qu'il allait à la France une fois par semaine.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux a été interrogé sur ses relations avec le docteur Louzère, l'audience est suspendue.

LA HAUTE-COUR L'INTERROGATOIRE DE GAILLAUX CONTINUE

LES VOYAGES DE L'ACCUSÉ EN
ITALIE. — L'AGENDA DE MARTINI.
LA SUITE RENVOYÉE A JEUDI
Paris, 25 février. — L'audience est ouverte à 2 h. 20. L'assistance est toujours considérable.

LES VOYAGES DE M. GAILLAUX EN ITALIE
M. Bourgeois commence l'interrogatoire qui porte sur les voyages effectués par le mari de l'accusé avec Cavallini et Scarfoglio, directeur du journal germanophile « Mattino ». Gaillaux a été trois fois en Italie. Cavallini lui fut présenté par le docteur français Louzère. Il a déjeuné avec Gaillaux et par là de créer une banque franco-italienne.

M. Gaillaux lui offre ses conseils, mais déclare qu'il ne faisait jamais d'affaires. L'ambassade de France n'a jamais reçu qu'il agissait de renseignements. Elle prétend que Gaillaux avait été au Vatican, ce qui est faux.

A Naples, M. Gaillaux a déjeuné avec Scarfoglio. On reproche à ce dernier d'être le mari de la germanophile Mathilde Serar, mais ils sont, paraît-il, séparés depuis 20 ans. De plus, le « Mattino » dit l'accusé, n'a qu'une influence locale.

L'AGENDA MARTINI
Interrogé ensuite sur ses relations avec Martini, M. Gaillaux a entendu sur les instances d'un commun.

M. Bourgeois lit alors plusieurs passages de l'agenda de M. Martini relatifs à ses conversations de chaque jour. D'après un passage, M. Gaillaux a déclaré qu'il allait à la France une fois par semaine.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux a été interrogé sur ses relations avec le docteur Louzère, l'audience est suspendue.

LA HAUTE-COUR L'INTERROGATOIRE DE GAILLAUX CONTINUE

LES VOYAGES DE L'ACCUSÉ EN
ITALIE. — L'AGENDA DE MARTINI.
LA SUITE RENVOYÉE A JEUDI
Paris, 25 février. — L'audience est ouverte à 2 h. 20. L'assistance est toujours considérable.

LES VOYAGES DE M. GAILLAUX EN ITALIE
M. Bourgeois commence l'interrogatoire qui porte sur les voyages effectués par le mari de l'accusé avec Cavallini et Scarfoglio, directeur du journal germanophile « Mattino ». Gaillaux a été trois fois en Italie. Cavallini lui fut présenté par le docteur français Louzère. Il a déjeuné avec Gaillaux et par là de créer une banque franco-italienne.

M. Gaillaux lui offre ses conseils, mais déclare qu'il ne faisait jamais d'affaires. L'ambassade de France n'a jamais reçu qu'il agissait de renseignements. Elle prétend que Gaillaux avait été au Vatican, ce qui est faux.

A Naples, M. Gaillaux a déjeuné avec Scarfoglio. On reproche à ce dernier d'être le mari de la germanophile Mathilde Serar, mais ils sont, paraît-il, séparés depuis 20 ans. De plus, le « Mattino » dit l'accusé, n'a qu'une influence locale.

L'AGENDA MARTINI
Interrogé ensuite sur ses relations avec Martini, M. Gaillaux a entendu sur les instances d'un commun.

M. Bourgeois lit alors plusieurs passages de l'agenda de M. Martini relatifs à ses conversations de chaque jour. D'après un passage, M. Gaillaux a déclaré qu'il allait à la France une fois par semaine.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux déclare qu'il n'a jamais eu un voyage séparé immédiat.

M. Gaillaux a été interrogé sur ses relations avec le docteur Louzère, l'audience est suspendue.

INFORMATIONS

M. Deschanel à l'Élysée
Paris, 25 février. — Ce soir, le Président de la République s'est installé à l'Élysée, avec sa famille, dans les appartements réservés à son usage.

Les rapports commerciaux entre la France et l'Italie
Rome, 25 février. — Une information communiquée aux journaux italiens, que des pourparlers ont eu lieu entre Rome et Paris, en vue de la délimitation de plusieurs traités de caractère commercial. Ces traités concernent les échanges de matières premières et de produits manufacturés de diverses sortes, ainsi que de la main-d'œuvre.

L'importation de la viande frigorifiée sera libre
Paris, 25 février. — Le « Journal Officiel » publie aujourd'hui un décret rétablissant à partir du premier jour 1920, la liberté d'importation de la viande frigorifiée.

Il y a tout lieu de penser que ce décret sera suffisant pour permettre aux organisations privées d'assurer l'importation des quantités nécessaires pour compléter l'approvisionnement en viande.

L'ENTENTE CORDIALE

« L'Angleterre et la France, dit M. Millerand, sont inséparablement unies. »
Et le président du Conseil français ajoute :
« C'est en allies, en frères. »

Londres, 25 février. — Au banquet qui a été offert par le groupe interuniversitaire franco-britannique, M. Millerand, qui avait accepté la présidence, s'est levé au milieu des chaleureux applaudissements de tous les convives et a prononcé le discours suivant :

« En venant ici aujourd'hui, comme il y a quelques jours, je n'ai eu qu'une pensée : en défendant le point de vue de mon pays, de ne jamais oublier les intérêts des alliés et surtout ceux de la Grande-Bretagne et de la France, qui sont aujourd'hui pour toujours unis dans une même lutte pour la paix et la liberté. Depuis la guerre, en France, on ne parle plus que de l'entente cordiale, que nous devons étudier et résoudre toutes les questions. »

« L'union de l'Angleterre et de la France a été plus étroitement réservée depuis 1914, mais bien auparavant de grands efforts ont été faits, et nous avons compris la nécessité pour les deux nations de s'unir. »

« Permettez-moi d'évoquer le souvenir et le nom d'un grand roi qui fut le premier artisan de l'Entente cordiale, le roi Édouard VII. »

« Vous ne m'en voudrez pas non plus de saluer l'homme éminent, le diplomate de premier ordre qui a d'autant mieux servi son pays « M. Cambon. »

LES GRÈVES

Le Conflit des Cheminots

Un communiqué
de la « Fédération nationale
des Cheminots »
Paris, 25 février. — La Fédération Nationale des Cheminots communique la note suivante :

La Commission exécutive, après examen de la situation créée par le conflit qui vient d'éclater sur le P.-L.-M. a décidé de proposer au mouvement de grève par le refus d'une permission demandée par le commandant pour répondre à l'appel de son conseil d'administration. Or, depuis la guerre, de nombreux cas semblables se sont produits, qui n'ont jamais donné lieu à sanctions.

Le ministre lui-même reconnaît qu'aucune règle précise de détermination jusqu'à présent les conseils nécessaires aux délégués syndicaux. En présence des événements qui se déroulent, maintenir les positions indifférentes serait prendre une lourde responsabilité.

La Commission exécutive est intervenue. Elle espère que la Compagnie du P.-L.-M. et les pouvoirs publics se désolent pas à aggraver le conflit, signé. La Commission exécutive fédérale.

Les Syndicats des Cheminots de la Seine votent la grève
Les délégués des Syndicats des Cheminots de la Seine se sont réunis à la Bourse du Travail, et après une discussion très vive, ont envoyé deux délégués à la Fédération

LE CONGRÈS NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE A STRASBOURG

LA PRÉSENCE DES EXCLUS, POUR
PRÉPARER LA RÉPUBLIQUE DES
SOVIÈTS. — L'HUMANITÉ SUR LA
SELLETTE. — LES FINANCES DU PARTI

SEANCE DU MATIN
Strasbourg, 25 février. — Le Congrès national du Parti socialiste s'est ouvert, ce matin, au Palais des fêtes de Strasbourg, à 10 h. 30. M. Frossard, secrétaire général du Parti, prononce une allocution devant 300 délégués environ, parmi lesquels on remarque MM. Longuet, Cachin, Léon Blum, Loriot, Daniel Renoult, etc.

Un premier incident s'éleva à propos d'un passeport qui aurait été refusé au délégué suisse, M. Graber.

LES EXCLUS
L'incident grand quand M. Frossard rappelle que la Fédération de la Seine, a prononcé l'exclusion contre certains camarades. Ces camarades, dit M. Frossard, sont à Strasbourg et ils n'acceptent pas leur exclusion. C'est leur droit d'être entendus par la Commission des conflits.

M. Raffin-Dugens, ancien député, se lève et déclare : « Il n'est pas juste que la Fédération de la Seine soit jugée et partie. »

M. Heyck, président de la Fédération socialiste du Bas-Rhin qui préside provisoirement le Congrès, prononce un discours. Il parle de la trahison des camarades allemands et dit comment la scission, entre socialistes allemands et socialistes alsaciens-lorrains devint complète, le 4 août 1914.

LA RÉPUBLIQUE DES SOVIÈTS
Ensuite, la Fédération du Jura demande l'inscription d'une Commission composée de théoriciens et de techniciens chargés d'étudier la réalisation de la République des Soviets.

LA COMMISSION DES FINANCES entend le rapporteur sur le budget de 1920

Paris, 25 février. — La Commission des Finances, réunie sous la présidence de M. Rabier, a entendu un exposé complet fait par M. Charles Dumont, rapporteur général, sur les principes de l'équilibre du budget de 1920. La suite de la discussion a été renvoyée à vendredi, sur les décisions à prendre et la proportion à établir entre les impôts sur les revenus, les richesses acquises et les impôts de consommation.

Les PROJETS
DE M. FRANÇOIS MARSAL
Que va faire la Commission des Finances ?

Paris, 25 février. — De l'exposé qui a été fait cet après-midi, au cours de la réunion de la Commission des Finances, il ressort que le projet de budget déposé par M. Klotz prévoyait un impôt sur le chiffre d'affaires, fournissant une somme de 4 milliards environ, tandis que le projet actuel de M. François Marsal prévoit un ramédant de 6 milliards pour cet impôt.

La Commission admettra-t-elle l'augmentation de 2 milliards sur l'impôt qui va frapper presque uniquement la consommation, ou va-t-on chercher à combler cette différence en frappant la richesse acquise?

Un projet de M. Klotz prévoyait, pour établir la balance de ces 2 milliards, un impôt sur la plus-value des immeubles, fonds de commerce et la surtaxe sur les bénéfices de guerre, et un impôt également sur l'enrichissement. Si la Commission des Finances accepte l'augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires, devant rapporter 3 milliards, et proposée par M. François Marsal, cela demandera au Gouvernement s'il compte reprendre les propositions de M. Klotz, qui pourraient lui venir de la Commission des Finances. Ces suggestions pourraient être notamment la révision du taux des cédulaires de l'impôt sur le revenu, la transformation de l'impôt sur les successions.

DERNIÈRE HEURE